

Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège sociale de la Communauté de Communes à St Michel en Brenne, sous la présidence provisoire de Jean-Louis CAMUS, Président sortant.

Date de convocation 24 mars 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
20	20	20

Date de convocation 24 mars 2026

Présents :

Mesdames et Messieurs Christophe JUBERT, Gilles THOMAS, Marie-Thérèse MAROTTE, Gilles CELLERIN, Serge MARSAT, Hervé FLEURY, Jean-Michel BLANCHET, Sylvie CHAMPION, Éric DUBOIS, Jean-Louis CAMUS, David PASCAL, Florence AUROUX, Roland LANCHAIS, Pierre TELLIER, Pascal COSSON, Sébastien LALANGE, Dominique BALLAIRE, Christian BOISLAIGUE, Isabelle GIRAUDON et Catherine DROZDZ.

Absents excusés :

Néant

Assistaient également :

Mesdames et Messieurs Dominique LAVAUD, Stéphanie MAQUIN, Pascale PAULMIER, Rachel DENIS, Sylvie SIMON, Cathy CHAGNON, Guy VALET et Philippe MEUNIER.
Christelle CHAMBARD, DGS, Jean-Bernard CONSTANT, responsable du service numérique, Hélène BOELY, agent comptable.

OUVERTURE DE SEANCE et PRESIDENCE

La séance est ouverte par le Président sortant, Monsieur Jean-Louis CAMUS.

APPEL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Il est procédé à l'appel des conseillers communautaires permettant de constater la présence de la totalité des membres. Le quorum est atteint.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Président sortant installe dans leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires :

Mesdames et Messieurs Christophe JUBERT, Gilles THOMAS, Marie-Thérèse MAROTTE, Gilles CELLERIN, Serge MARSAT, Hervé FLEURY, Jean-Michel BLANCHET, Sylvie CHAMPION, Éric DUBOIS, Jean-Louis CAMUS, David PASCAL, Florence AUROUX, Roland LANCHAIS, Pierre TELLIER, Pascal COSSON, Sébastien LALANGE, Dominique BALLAIRE, Christian BOISLAIGUE, Isabelle GIRAUDON et Catherine DROZDZ.

Et dans leurs fonctions de conseillers communautaires suppléants : Mesdames et Messieurs Dominique LAVAUD, Stéphanie MAQUIN, Pascale PAULMIER, Rachel DENIS, Sylvie SIMON, Cathy CHAGNON, Guy VALET, Philippe MEUNIER.

DESIGNATION DU DOYEN D'AGE ET DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président sortant cède la parole au doyen d'âge Monsieur Pierre TELLIER.

Isabelle GIRAUDON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sont désignés assesseurs :

Gilles THOMAS, Hervé Fleury et Christophe JUBERT.

ELECTION DU PRESIDENT

L'élection du Président est organisée à bulletin secret sous enveloppe.

Sont candidats : Messieurs Sébastien LALANGE et Pierre TELLIER.

Résultat du scrutin

Sébastien LALANGE : 19 voix

Pierre TELLIER : 1 voix

Proclamation :

Monsieur Sébastien LALANGE ayant obtenu la majorité proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le Président élu prend la présidence de la séance.

Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ; Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ; Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ; Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à bulletin secret, 18 voix Pour et 2 Contre, décide de fixer le nombre de vice-présidents à 5 et les autres membres du bureau seront au nombre de 5.

Election des Vices présidents

Il est procédé à l'élection des vice-présidents à bulletin secret.

Ont été élus :

- 1er vice-président : Christophe JUBERT (Azay-le-Ferron)
- 2ème vice-présidente : Isabelle GIRAUDON (St-Michel-en-Brenne)
- 3ème vice-président : Christian BOISLAIGUE (Saulnay)
- 4ème vice-présidente : Catherine DROZDZ (Villiers)
- 5ème vice-président : Hervé FLEURY (Martizay)

Le Président les déclare installés.

Election des membres du bureau non vice-présidents

Sont élus :

Serge MARSAT (Lingé), Pierre TELLIER (Migné), Florence AUROUX (Mézières-en-Brenne), Dominique BALLAIRE (Ste-Gemme), Pascal COSSON (Obterre).

Le Président les déclare installés.

Lecture de la chartre de l' élu local

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, prévoit un article L.1111-1-1 du CGCT.

En effet, l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

La charte de l' élu local a été transmise avec les convocations. Le président en donne lecture.

Le Conseil Communautaire, prend acte de la charte de l' élu local ainsi que les articles s'y rapportant.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.5211-1, vu le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 11 mars 2026, considérant que ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires préalablement à la présente séance, considérant qu'il y a lieu de procéder à son approbation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 mars 2026 tel qu'il a été présenté.

Divers

Sébastien Lalange informe qu'il souhaite que les commissions soient définies lors du prochain conseil communautaire. Actuellement, elles sont au nombre de cinq :

- Affaires économiques et numériques
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Voirie et ordures ménagères
- Travaux
- Culture, communication et portage de repas à domicile

La liste sera transmise à tous les conseillers municipaux des 11 communes afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il précise que les commissions resteront ouvertes à tous les conseillers municipaux, avec l'objectif d'assurer au minimum un représentant par commune dans chaque commission.

Sébastien Lalange indique que, parmi les priorités à traiter, il conviendra de revoir le fonctionnement des travaux de voirie afin de garantir leur réalisation, le programme initial de 2025 n'ayant pas pu se concrétiser.

Concernant les écoles, la question de la carte scolaire, en lien avec la baisse des effectifs, devra être examinée dans un contexte de contraintes financières afin d'identifier des économies possibles. Il rappelle que la gestion du budget de la communauté de communes se fait de manière rigoureuse, mais qu'il devient de plus en plus difficile de le boucler, comme pour les communes. Il souligne l'importance d'un suivi attentif tout au long de son élaboration et de son exécution.

Enfin, Sébastien Lalange souhaite remercier Jean-Louis Camus, qui a présidé la communauté de communes depuis sa création le 1er janvier 2001. Il souligne son engagement, son travail et son investissement au service du territoire, ainsi que ses compétences qui ont contribué à bâtir et structurer la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Isabelle GIRAUDON

Sébastien LALANGE

Arrêté lors de la session du :

Publié le :